



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2019/13 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. de Bertrand Picard « Mieux présenter au public les oeuvres de la collection d'art de la Ville de Lausanne »;
2. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » ;
3. de demander à la Municipalité de présenter au Conseil communal, après trois ans, un bilan de cette cohabitation entre espaces de travail pour acteurs culturels et ouverture au grand public ;

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :